



Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs,
professeurs des écoles, AESH et PsyEN
de l'enseignement public FO de Seine-Saint-Denis

Sur trois villes, les enseignants sont remplacés par des animateurs !

L'école n'est pas une garderie !

Les animateurs n'ont rien à faire dans nos classes sur le temps scolaire !

A Saint-Denis, la résistance s'organise !

Embauche immédiate d'enseignants !

Nous apprenons, en fin de semaine dernière, que trois municipalités (Saint-Denis, Epinay, Romainville) ont passé un « accord » avec la Direction Académique et le Rectorat : permettre à des animateurs de remplacer les enseignants absents, dans leur classe, pendant le temps scolaire ! Dans un courriel des IEN de Saint-Denis aux directeurs, il est dit : *« Pour faire face à cette situation exceptionnelle, M. le maire de Saint-Denis et M. le directeur académique ont élaboré conjointement une convention qui permet d'organiser l'accueil des enfants sur le temps scolaire lorsque le remplacement d'un professeur ne peut être assuré. Ainsi, à compter du lundi 10 mai, en concertation avec les circonscriptions, la municipalité propose de mettre à disposition des animateurs, auprès de la plupart des écoles de Saint-Denis. (...) Les enfants seront rassemblés par classe, dans leur salle de classe habituelle, pour éviter tout brassage. (...) Ces animateurs (...) ont les compétences requises pour encadrer les élèves qui leur seront confiés. Toutefois, si une difficulté venait à se poser, vous êtes invités à nous le signaler. Nous engagerons alors un échange avec la municipalité sur ce sujet. »*

L'école, une garderie, un centre de loisir ?

Jamais dans le département, un enseignant n'avait été remplacé par un autre personnel qu'un enseignant ! Ce fait est extrêmement grave. Dans nos classes (et non en centre de loisir !), sur le temps scolaire... Le ministre Blanquer avait fait la promesse (une de plus non tenue !), il y a quinze jours, d'embaucher 5000 enseignants pour faire face à la situation. Résultat ? Ce sont des animateurs qui sont là ! Nous avons eu confirmation aujourd'hui que c'est l'Education nationale qui prend en charge les frais... Inadmissible quand on sait que le ministre a rendu plus de 200 millions d'euros à Bercy et qu'il a refusé d'ouvrir la liste complémentaire !

Refus d'embaucher des fonctionnaires sur Liste Complémentaire, baisse du nombre de reçu au prochain concours !

Le ministre avance, à marche forcée, vers la déréglementation, avec la complicité de municipalités !

A de nombreuses reprises, le Snudi FO 93, avec sa fédération, la FNEC FP-FO, a exigé en juin, d'ouvrir les postes de remplaçants. Pendant 8 mois, nous avons revendiqué l'ouverture immédiate de la Liste Complémentaire du concours de Professeurs des Ecoles. Le ministre, par l'intermédiaire du Recteur et du DASEN, a systématiquement refusé. Les seules embauches supplémentaires ont été 109 « brigades COVID » pendant l'automne. Ces collègues sont contractuels, ils n'ont pas été payés pendant les vacances de février, le ministère arrêtant volontairement leur contrat. Payés 1300 euros net, ils ne savent même pas aujourd'hui si leur contrat ira jusque fin août (pour le moment, fin juin...). Cela s'appelle de la maltraitance... Avec l'embauche d'animateurs, un nouveau cap est franchi : la déréglementation, la territorialisation de l'école transformée en garderie.

Territorialisation de l'école, une école transformée par une garderie pour le MEDEF !

Rappelons que, dans la continuité du ministre Peillon et ses « rythmes scolaires », le ministre Blanquer poursuit l'ambition d'en finir avec le caractère national de l'école, d'en finir une fois pour toute avec l'égalité des droits face à l'enseignement et pour cela de territorialiser l'école en transférant des compétences de l'éducation nationale vers les collectivités territoriales. C'est le sens des « cités éducatives » construit autour de projets éducatifs pilotés par les collectivités territoriales, ou du dispositif « 2S2C » impulsant une garderie municipale sur le temps scolaire et que le ministre lui-même présente comme « *un dispositif qui permet d'accueillir plus d'élèves avec peu d'enseignants* ». Comment ne pas voir dans cette annonce de remplacement par des animateurs, sous prétexte de crise sanitaire, une brèche pour permettre au ministre de poursuivre les ambitions portées avant même le Covid ?

Une organisation qui ne sera pas sans poser problème

Quelles vont être les responsabilités des directions d'école vis-à-vis des animateurs et des élèves accueillis dans ce dispositif et particulièrement ceux à besoins particuliers ?

Qu'en est-il du partage des locaux scolaires ?

Qu'en est-il de la responsabilité en cas d'accident ?

Qu'en est-il de la charge de travail supplémentaire induite ?

Qu'en est-il des AESH, elles ne peuvent travailler avec un animateur, ce n'est pas leur mission ?

Est-il acceptable que le taux d'encadrement d'1 animateur pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire disparaisse avec ce dispositif ?

Autant de questions qui n'ont pas de réponse. Statutairement, il ne devrait pas y avoir d'animateurs dans nos classes sur le temps scolaire !

Le Snudi FO 93 apporte tout son soutien à l'intersyndicale Snuipp-FSU, Snudi FO, CGT éduc'action et SUD éducation de Saint-Denis. Un rassemblement est prévu devant la mairie demain, mardi 11 mai, midi !

Comme cette intersyndicale locale, le Snudi FO 93 exige :

- L'embauche immédiate d'enseignants pour assurer le remplacement
- L'abandon de la convention entre la mairie et la Direction académique sur le remplacement des enseignants par des animateurs ! Sur le temps scolaire, ce sont nos élèves, nos classes ! Pas touche à l'Education nationale ! L'école n'est pas la garderie du MEDEF !

Mardi 11 mai, midi, rassemblement devant la mairie de Saint-Denis !

Espace Maurice Nilès
11 rue du 8 mai 1945
93000 Bobigny
Tel : 01 48 95 43 73
contact@snudifo93.net

